FICHE DE POSTE DE CHEF D'ETABLISSEMENT
- Etablissement public de santé –

Document de référence : Référentiel métier de directeur d'hôpital

I – INFORMATIONS INSTITUTIONNELLES SUR L'ETABLISSEMENT

Etablissement :

Centre Hospitalier Henri Guérin- Pierrefeu du var

Préciser les établissements concernés en cas de direction commune :

Non concerne

S'il s'agit d'un emploi fonctionnel, préciser le groupe de référence :

☐ **I** ☐ **II** ☐ **III**

Cotation de la part fonctions de la PFR : 2.8
(Si la vacance d'emploi est proposée à plusieurs grades du corps concerné, les cotations respectives pour chaque grade doivent être précisées ci-dessous)

Nom - Prénom et coordonnées du directeur intérimaire :

Nom - Prénom du Président de CME :

Dr Hervé De Peretti

Nom - Prénom - Statut du Président du Conseil de surveillance :

M. Patrick Martinelli – Maire de Pierrefeu du Var

Gouvernance :

Organigramme de direction indiquant les responsabilités et le positionnement hiérarchique :

Voir annexe
L'organigramme repose sur une direction/ coordination générale des soins, et 3 directions fonctionnelles.

Composition du directoire :

Le Directeur
Le PCME , DR Hervé De Perretti
Le Directeur Des soins coordonnateur général des soins: M.Gilles Prudhomme
Mme Julie Bruneau, membre de la CSIMRT, désignée sur proposition du coordonnateur général des soins
Dr Cecile Pinna VP CME, pédopsychiatre,
Dr Marc Brunet, psychiatre chef de pôle sud,
Dr Vincent Fournel, psychiatre chef de pôle centre,
Dr Philippe Garcia, pedopsychiatre,
Dr Lounes Bettayeb, psychiatre

Outre, les réunions réglementaires. Le directoire se réunit fréquemment en mode élargi à l'ensemble des chefs de pôle et cadres de direction

Pôle médicaux et médico-techniques :

L'établissement est constitué de 3 pôles adultes et un pôle de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent.
En outre, il existe un département de prise en charge des troubles du neuro-développement, un département de psychiatrie du sujet âgé, un département de réhabilitation et un département d'addictologie, tous à vocation intersectorielle.

Description de la contractualisation interne :

Des dialogues de gestion ont lieu régulièrement. La contractualisation est en voie de définition. Le projet est piloté par la Direction des Affaires Financières.
L'établissement dispose d'un contrôleur de gestion.

II – INFORMATIONS STRATEGIQUES

(à remplir par le directeur général de l'agence régionale de santé)

Le Centre hospitalier Henri Guérin situé à Pierrefeu du Var est un établissement monodisciplinaire autorisé en psychiatrie. Spécialisé dans la prise en charge des pathologies psychiques et l'addictologie , il est un établissement de référence du département du VAR.
La zone d'intervention se caractérise par un fort contraste entre la zone littorale couvrant une partie de la métropole « Toulon Provence Méditerranée » (TPM) et le centre et arrière pays du Var dont le peuplement en croissance soutenue et continue est cependant moins dense.
L'hôpital couvre ainsi 3 secteurs de psychiatrie générale et 2 inter-secteurs de psychiatrie infanto-juvénile représentant une population de plus 400.000H. Il a récemment intégré la prise en charge des soins sous contraintes d'un bassin supplémentaire de 150.000 habitants précédemment rattaché au CH de Draguignan.
Il dispose d'un budget annuel (CRPP) de 55 millions d'euros et d'un effectif de 750 ETP dont 40 postes médicaux.
Le centre possède notamment des activités d'hospitalisation complète, d'hôpital de jour, de soins aux détenus, de CMP, de CATTP mais également un CSAPA financé par des crédits médico-sociaux. Il a développé les dispositifs d'aller vers à l'occasion de la reconversion de ses activités (équipes mobiles en psychiatrie du sujet âgé, psychiatrie générale (une par pôle), psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, réhabilitation). Il assure des soins des soins sous contrainte, des soins en psychiatrie adulte, en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent et en psychiatrie périnatale.
Il assure la prise en charge des soins aux détenus du centre pénitentiaire de La Farlède et devrait assurer la prise en charge du futur centre pénitentiaire du Muy, en cours de construction.
Le centre hospitalier Henri Guérin doit poursuivre sa forte implication dans la construction du GHT (participation aux groupes de travail et pilotage de la filière psychiatrique). Il doit relever aussi la problématique des difficultés de recrutement de psychiatres et poursuivre les efforts de rattrapage en matière d'investissement et, dans ce cadre, finaliser son schéma directeur immobilier et adapter la programmation pluriannuelle de ses investissements.
Son projet d'établissement arrivant à échéance doit être renouvelé.
Le climat social est apaisé, la collaboration avec le corps médical fructueuse.

Nom – grade – adresse de la personne ayant rempli la présente fiche :

Jean Marc BARGIER - Directeur

Personne à contacter à l'agence régionale de santé :

Xxxxxxxxxx

PROFIL DU CANDIDAT

Profil du candidat attendu par le directeur général de l'agence régionale de santé au regard des caractéristiques du poste établi en liaison avec le président du conseil de surveillance :

(Nota : Le profil du candidat est apprécié par le comité de sélection au regard du parcours professionnel, de la formation, des acquis de l'expérience, des compétences et des évaluations du candidat.)

Expérience professionnelle appréciée :

(Projets de coopération, mise en œuvre de projets médicaux, médico-sociaux et sociaux structurant, conduite du dialogue social, conduite du dialogue de gestion…)
L'emploi s'adresse à un cadre de haut niveau fonctionnaire, ou agent contractuel, avec une expérience minimale de six années d'activités professionnelles diversifiées en tant que cadre supérieur sur des fonctions de direction, d'encadrement ou d'expertise et ayant une excellente connaissance des politiques de santé.
Le/la candidat-e devra avoir une solide expérience de conduite et de pilotage d'un établissement de santé de taille similaire. Une expérience dans la direction d'un établissement psychiatrique serait souhaitable.
Ceci implique tout particulièrement un fort investissement dans l'élaboration, le suivi et la mise en oeuvre du projet d'établissement.
Le candidat devra posséder les aptitudes requises pour conduire des actions de partenariat, tant au niveau local, qu'à l'échelle du GHT et de l'ensemble du département.

Connaissances particulières requises / prévues : (en lien avec les spécificités du poste)

Le/la candidat-e devra pouvoir arguer d'une expérience réussie de mise en œuvre de la transformation de l'offre de soins ainsi que d'une expérience managériale en situation complexe avérée.
Des compétences affirmées sont nécessaires pour animer la politique de ressources humaines dans un contexte de pénurie médicale.
Un pilotage financier rigoureux sera également attendu.
Au regard des missions de l'établissement le candidat devra avoir les qualités souhaitées pour se positionner sur les enjeux actuels de la psychiatrie : poursuite du virage inclusif, déploiement des dispositifs d'aller vers et de prise en charge ambulatoire, structuration innovante de l'offre des soins et réflexion sur les dimensions sociales, sociétales de l'organisation des soins de la discipline psychiatrique, développement du travail en réseau tant au sein du GHT, qu'avec les partenaires : cliniques privées, CPTS, établissements médico-sociaux.

. L**Compétences professionnelles requises / prévues :** (en lien avec les spécificités du poste)

Le/la candidat(e) devra disposer d'une forte aptitude au management et à l'animation d'équipes pluridisciplinaires, ainsi que des capacités de dialogue et une réelle aptitude à la concertation et à la négociation.
Il/elle devra posséder de grandes capacités relationnelles, d'écoute, un sens aigu de l'organisation et un esprit d'initiative et d'innovation associé à une grande sûreté de jugement. – forte expérience hospitalière (gestion des organisations et relations avec le corps médical en particulier).

Une connaissance des réformes en cours (feuille de route nationale, autorisations, réponses à la crise et organisation de la gestion des urgences, tarifications en psychiatrie, qualité et droit des patients en psychiatrie) apparaît incontournable.

I - MISSIONS ET ACTIVITES

Missions générales, permanentes et spécifiques dans les domaines suivants :

Stratégie (positionnement au sein du territoire, projet d'établissement, politique financière…) **:**

Le directeur nouvellement nommé devra finaliser le bilan du projet d'établissement qui s'achève et relancer sur un mode participatif l'élaboration d'un nouveau projet en cohérence avec le projet médical partagé du GHT, la feuille de route annuelle du GHT et les orientations du nouveau PRS.
La réorganisation des soins de psychiatrie à l'échelle du territoire en cohérence avec les recommandations consécutives à une récente mission mobilisera ses capacités d'analyse, de proposition et d'organisation

Organisation (gouvernance, organigramme de direction, délégations…)

La gouvernance partagée avec le corps médical en marche devra être poursuivie.

Coordination externe et interne (coopérations, réseaux, décisions et arbitrages, négociation, …)
,
Acteur majeur de l'offre de soin de psychiatrie, l'établissement anime un réseau dense de coopération (GCSMS, conventions de partenariats) et est impliqué dans le fonctionnement des conseils locaux de santé mentale existant (Provence Verte) ou en cours de création (Porte des Maures, Ville de Hyères.)
Il est partie prenante des contrats locaux de santé des principales communes de la zone d'intervention.
Les contacts sont fréquents avec les cliniques et structures privées et les CPTS. Le chef d'établissement devra poursuivre et accroitre cette dynamique. La présence active dans le déroulé du PTSM et du CTSM est attendue.

Conduite générale de l'établissement (domaine ressources humaines, financier…)

L'établissement est engagé dans une politique de renouvellement de son image et supports de communication auxiliaire indispensable de la poursuite du renouveau et de la déstigmatisation de la psychiatrie.
Des solutions innovantes de prise en charge doivent être déclinées opérationnellement (logement inclusif, potentialisation partenariale du site, ..), la politique de rénovation/réimplantation des sites extra-hospitaliers doit être activement poursuivie afin d'accompagner le virage ambulatoire et inclusif.

Principaux projets à conduire :

Finalisation du schéma directeur immobilier,
Dossier d'autorisations/Poursuite de l'intégration des soins sous contraintes de la Dracénie,
Implantation des activités d'addictologie sur un nouveau site (commune de Hyères)
Conversion du site de Brignoles en centre de jour regroupant CMP-CATTP-HDJ,
Poursuite de la rénovation de la politique de communication de l'établissement (dénomination, chartes graphiques),
Déploiement d'une politique d'attractivité en direction des jeunes médecins (internes médecins, juniors),
Participation au réseau régional de recherche en psychiatrie,
Supervision de l'opération de reconstruction du Département de prise en charge des troubles du neurodéveloppement,
Poursuite de la stratégie de coopération sanitaire/ESMS – formalisation des collaborations avec les établissements privés autorisés en psychiatrie,
Élaboration d'un nouveau projet d'établissement (2025-2030)

IV – INFORMATIONS SUR LA PLACE DE L'ETABLISSEMENT DANS SON ENVIRONNEMENT :

Principaux objectifs du SROS et de la situation de l'établissement au regard du SROS : SROS en cours d'élaboration dans le cadre du PSRS en cours d'adoption par l'ARS.

Objectifs du PRS/ SROS et plan d'action à décliner au sein du territoire : (complété par le DGARS)
Le PRS 3 publié le 26 octobre 2023 fixe comme objectifs en psychiatrie et santé mentale :
-Agir précocement pour prévenir l'apparition des troubles et limiter leur impact par la formation, le repérage et l'orientation vers une prise en charge adaptée
-Renforcer et structurer l'offre en santé mentale de l'adulte, de l'enfant et de l'adolescent et améliorer sa lisibilité
-Faire de l'usager en santé mentale un acteur de son parcours, favorisant le respect de ses droits, de sa liberté et dignité dans les épreuves de vulnérabilité
-A tout âge de la vie, intégrer le dispositif de soins et d'accompagnement dans la cité et en établissement.
-Améliorer la prise en charge somatique des personnes vivant avec un trouble psychique
-Développer les actions de prévention du suicide
-Accompagner les évolutions des pratiques avec l'appui des outils numériques
-Favoriser l'évolution des organisations et des métiers pour accroitre l'attractivité dans le champ de la psychiatrie

Situation de l'établissement au regard des priorités du PRS/SROS (complété par DGARS)

La psychiatrie fait l'objet d'une réforme des autorisations sanitaires. De nouveaux décrets sont entrés en vigueur à compter du 1er juin 2023 et fixent de nouvelles conditions d'implantation (décret n°2022-1263 du 28 septembre 2022 complété par le décret n°2022-1765 du 29 décembre 2022) et conditions techniques de fonctionnement (décret n°2022-1264 du 28 septembre 2022).

L'établissement devra adapter et compléter son l'offre afin de répondre aux besoins de santé de la population et aux exigences d'efficacité et d'accessibilité géographique, au travers des mentions qui dorénavant structurent l'activité de psychiatrie.

Le centre hospitalier Henri Guérin doit poursuivre sa forte implication dans la construction de la filière psychiatrique du GHT qu'il pilote, et dont il promeut une organisation territoriale pérenne et graduée.

Projet de l'établissement : grands axes du projet médical, du projet social, du PGFP
Démarches, état de réalisation, organisation et pilotage de la démarche

Le projet d'établissement et le projet médical 2021-2025 ont été en grande partie mis en oeuvre.

Composé de 8 sous projets il s'articulait autour de défis, d'engagements de nombreuses actions ayant pour objectif d'accroître l'attractivité de l'établissement, de dynamiser le dispositif extra-hospitalier et déployer les soins de rétablissement, le déploiement de nouvelles activités (psychiatrie du sujet âgé, prise en charge des TND), de renforcer le droit des patients et d'accroitre la transversalité des actions.

Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens:
CPOM 2019-2024 CH Pierrefeu du Var signé le 27/03/2019

Objectifs opérationnels :
-Renforcer la qualité et la sécurité des soins
-Mettre en place ou développer un plan d'actions QVT
-Développer une offre de réhabilitation psycho-sociale en psychiatrie général pour favoriser le rétablissement des personnes
-Poursuivre les transformations de l'offre de soins de psychiatrie générale pour favoriser les modalités de prise en charge « hors les murs »
-Assurer un accès rapide aux demandes de prise en charge ne CMP adultes et aux CMP et HDJ infanto-juvéniles
-Mettre en place une démarche projet pour réduire le nombre de patients en séjours longs (>270 jours) et mener une politique de prévention de l'institutionnalisation
-Limiter les pratiques portant atteinte aux droits et libertés des personnes
-Structurer dans chaque établissement : l'articulation psychiatrie générale et pédo-psychiatrie en particulier autour de la période périnatale et de la transition adolescent-adulte la prise en charge des patients âgés de plus de 60 ans
-Insérer la personne dans un parcours de soins englobant un médecin généraliste
-Former les professionnels de santé sur la RDRD (réduction des risques et des dommages) et la promotion du sevrage tabagique

Signé pour la période de : 2019-2024

Appartenance à une direction commune :

Objet :

Sans objet
Créé le :
Nombre de membres :

Appartenance à un (ou plusieurs) GCS :

Objet : coopération sanitaire et médico-social
GCSMS Passerelles 83 Créé le :2014
Nombre de membres :14 membres
GIP COMET

Appartenance à une CHT :

Créé le ou projet en cours :
Etablissement concernés :

Autre forme de coopération (à préciser) :

V–CHIFFRES CLEFS SUR L'ETABLISSEMENT

V – 1) Budgétaires

- Charges du compte de résultat principal

Tableau : dernier compte financier et dernier EPRD exécutoire (Montant par titre en K€)

DEPENSES	CF 2021	CF 2022	EPRD 2023 - DM1
Titre I	40 377	42 685	44 586
Titre II	553	599	647
Titre III	5 435	5 884	7 015
Titre IV	1 980	2 389	2 802
Total	**48 345**	**51 557**	**55 051**
RECETTES	**CF 2021**	**CF 2022**	**EPRD 2023 - DM1**
Titre I	45 475	48 805	50 524
Titre II	958	1 119	1 197
Titre III	2 247	2 509	2 272
Total	**48 679**	**52 434**	**53 992**
Résultat	**335**	**877**	**-1 058**

Commentaires sur la situation budgétaire :

Eléments constitutifs du résultat comptable (n-1)
Résultat comptable de 2022 : 877 K€
Premier arrêté à blanc - réforme du financement en psychiatrie : montant de la dotation provisionnelle confirmée.

Provision CET/Reprise sur provision CET (n-1) :
Montant de la Provision CET PM au 31/12/2022 : 1.025 K€
Montant de la Provision CET PNM au 31/12/2022 : 997 K€

- **Tableau de financement de l'exercice « N » (EPRD 2023-DM1)**

Pour les emplois :

MONTANT DES INVESTISSEMENTS	REMBOURSEMENT DE LA DETTE
3 586 K€	709 K€

Pour les ressources :

MONTANT DES EMPRUNTS	MONTANT DOT. AMORTISSEMENTS	MONTANT DOT. PROVISIONS	DOTATIONS ET SUBVENTIONS	AUTRES RESSOURCES (Créance Art 50)
2 815 K€	1 948 K€	295 K€	915 K€	109 K€

Indicateurs de performance financière :

Taux de marge brute n-2/n-1 : 3,92% (2021) et 5,44% (2022)

CAF nette mobilisable (CAF – Remboursement en capital des emprunts antérieurs) pour n-2/n-1 : 949 K€ (2021) et 1 849 K€ (2022)

Durée apparente de la dette n-2/n-1en années de CAF : 7,34 années (2021) et 4,97 (2022)

Programmes structurants d'investissement en cours ou programmé pour les trois prochaines années :

Construction d'une unité du Trouble du Spectre Autistique (Temps plein, HJ, Equipe Mobile) - RESE en phase de validation.
Programme d'investissement à construire en lien avec Schéma directeur immobilier en cours d'élaboration.

- **Les ressources humaines**

(ETP des personnels - Source SAE 2022)

ETP médicaux : 31,16

- dont médecins (hors anesthésistes) : 31,16
- dont anesthésistes
- dont chirurgiens (hors gynécologues-obstétriciens)
- dont gynécologues-obstétriciens

ETP non médicaux : 645,08

- dont personnels de direction et administratifs : 80,96
- dont personnels des services de soins : 418,31
- dont personnels éducatifs et sociaux : 55,18
- dont personnel médico-technique : 3,37
- dont personnel de rééducation : 18,38
- dont personnels techniques ouvriers : 68,88

Commentaires sur les effectifs : (*Démographie personnel médical et soignant et difficultés éventuelles à recruter du personnel qualifié,…)*
Depuis plusieurs années, l'établissement rencontre des difficultés de recrutement et de fidélisation de son personnel médical. Les tensions sont particulièrement importantes sur le recrutement des médecins psychiatres, dans une moindre mesure sur les médecins somaticiens.
Une politique active en faveur de l'accueil d'internes est en cours d'élaboration.
Cependant, la tendance semble s'inverser avec plusieurs recrutements médicaux prévus durant l'année 2024.
Les effectifs soignants sont quant à eux stables et aucune difficulté de recrutement majeure n'est à signaler.

Quelques indicateurs de RH (source bilan social) :

Taux d'absentéisme : 13,55% dont 3,38% pour le personnel médical et 14,16% pour le PNL

Taux de turn-over : 13,45% dont 38,94% pour le personnel médical et 11,57% pour le PNM

Nombre moyen de jours de formation par agent : 5,12 dont 3,94 pour le personnel médical et 5,12 pour le PNM

V – 2) Activité

Données sur le PMSI

Nombre de séjours réalisés en n-1 :

Evolution activité sur trois ans en volume (nombre de séjours T2A) et en valorisation (montants des recettes T2A) :

Evolution du case-mix sur deux ans :

Dernier indice de performance connu :

Activité en psychiatrie année n-1 (2022)

Nombre de lits installés au 31/12/2022 : 150 dont 5 AFT

Nombre de places Hôpital de jour au 31/12/2022 : 132 places

Nombre de journées d'hospitalisation temps complet : 44 469 journées
Nombre de journées d'hospitalisation à temps partiel : 15 498 journées
Nombres d'actes ambulatoires : 149 405 actes
DMS en hospitalisation temps plein : 24,39 jrs

Commentaires sur la situation de l'établissement dans sa zone d'attraction ou dans le secteur sanitaire au regard des autres établissements publics ou privés (concurrence, complémentarité, partenariat…) :

Poursuite de la stratégie de coopération sanitaire au sein du GHT et avec les ESMS – formalisation des collaborations avec les établissements privés autorisés en psychiatrie
Virage ambulatoire et inclusif à négocier

Commentaires sur la nature et le niveau des activités (points particuliers, difficultés…) :

Le CH de Pierrefeu a connu une forte croissance de son activité ambulatoire au cours des 5 dernières années. Cette évolution est à soutenir dans le contexte de la réforme du financement de la psychiatrie et en regard des besoins du territoire dont une large partie est desservie par le seul établissement.

VI- EQUIPEMENTS ET PLATEAU TECHNIQUE *Lits et places installés – (Source SAE)*

Indicateurs :

CI_AC1	Nb de lits installés en médecine
CI_AC2	- dont lits de soins intensifs
CI_AC3	- dont lits de surveillance continue
CI_AC4	- dont lits de réanimation
CI_AC5	Nb de places installées en médecine
CI_AC6	Nb de lits installés en chirurgie
CI_AC7	Nb de places installées en chirurgie
CI_AC8	Nb de lits installés en obstétrique
CI_AC9	Nb de places installées en obstétrique

Plateaux techniques – (Source SAE)

Indicateurs :

CI_E1	Nb de scanners
CI_E2	Nb d'IRM
CI_E3	Nb de TEP-SCAN
CI_E4	Nb de tables de coronarographie
CI_E5	Nb de salles d'intervention chirurgicale
CI_E6	Niveau de la maternité
CI_E7	Nombre de B (B et GHN à partir de 2009)

VII- SYNTHESE DES POINTS FORTS ET DES POINTS FAIBLES

L'établissement équilibré budgétairement depuis plusieurs exercices a su faire la preuve de ses capacités d'adaptation et d'évolution. Son activité s'est depuis quelques années résolument orientée vers les prises en charge ambulatoire et les dispositifs d'aller vers dans l'ensemble de son périmètre d'activité. Une politique de réduction des séjours longs et de collaboration avec le secteur médico-social constitue un des points forts de l'établissement. Le CH Henri Guérin est l'établissement de référence du département dans le domaine de psychiatrie du sujet âgée. Il porte, en collaboration étroite avec les services de l'agence, une ambitieuse politique de prise en charge des patients adulte atteints de troubles du neuro-développement

L'inscription dans une politique territoriale à l'échelle du GHT Var déjà largement entamée nécessite d'être approfondie résolument en collaboration étroite avec les autres établissements

L'établissement pâtit de difficultés de recrutement médical mais ne rencontre aucune difficulté majeure en matière de recrutement des autres professionnels soignants.

L'image positive doit cependant être conforté à l'égard des différents partenaires et parties prenantes.

La situation financière, bien que récemment rétablie, demeure un frein aux évolutions architecturales, lesquelles sont nécessaires en regard des attendus de qualité de prise en charge.

VIII–LISTE DES DOCUMENTS POUVANT ETRE REMIS AU CANDIDAT SUR SA DEMANDE

Toute demande sera étudiée.

Les documents suivants sont notamment disponibles : projet d'établissement, CPOM, PRE (le cas «échéant), EPRD, Tableaux IDAHO du compte financier, Rapport de la chambre régionale des comptes et de la MEEF

Personne à contacter pour la communication de ces documents :

Le directeur général de l'ARS de…